



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
30 juin 2017  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2017**  
5-11 septembre 2017, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Soudan (2018-2021)**

**Table des matières**

	Page
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Suivi et évaluation .....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan (2018-2021) .....	11



## I. Considérations générales

1. La République du Soudan est le troisième plus grand pays d'Afrique, avec une superficie de 1 886 068 km<sup>2</sup> et une population estimée à près de 42 millions d'habitants en 2017.<sup>1</sup> Son indice de développement humain (IDH), à 0,49, est faible.<sup>2</sup> Le taux de pauvreté y est de 46,5 %. Les zones rurales abritent 66 % de la population et 57,6 % des pauvres. Il existe d'importantes disparités régionales, avec un taux de pauvreté de 26 % dans l'État de Khartoum et de 62,7 % au Darfour.<sup>3</sup> La perte de près de 75 % des recettes pétrolières, à la suite de la sécession du Sud en 2011 et de deux décennies de sanctions économiques, a aggravé cette tendance.<sup>4</sup>

2. Le très lourd poids de la dette, l'instabilité de la situation sécuritaire, la longueur de la transition politique, la fragilité des relations avec la communauté internationale et une évolution défavorable du climat nuisent aux perspectives de croissance et aux efforts de réduction de la pauvreté.<sup>5</sup> Cette situation contribue à la prolongation du conflit, qui est l'un des principaux facteurs de la crise complexe provoqué par les déplacements de population, le nombre de personnes déplacées étant d'environ 2,3 millions et celui de réfugiés soudanais de 500 000<sup>6</sup>, ce qui mine peu à peu la cohésion sociale et exacerbe les problèmes de gouvernance existants, notamment dans les domaines de la propriété foncière et de la fourniture des services de base. Les communautés sont piégées dans une spirale négative, de plus en plus exposées à l'aggravation des risques, à la perturbation des moyens de subsistance et à un affaiblissement de la résilience. Les disparités contribuent à cette vulnérabilité, qui touche en particulier les plus pauvres et ceux qui manquent le plus de ressources. Bien que les données ventilées par sexe soient limitées, le conflit a pesé de façon disproportionnée sur les femmes et accru leur vulnérabilité face à l'exploitation.<sup>7</sup>

3. Des efforts sont en cours pour mettre fin au conflit et à l'exclusion politique. Le Gouvernement a lancé un dialogue national en 2014, avec la participation d'un large éventail de parties et de factions. Un accord a été conclu en octobre 2016, qui servira de base à la prochaine constitution permanente. En outre, les sanctions à l'encontre du pays ont été assouplies depuis le début de 2017. Leur totale suppression aidera le Soudan à tirer parti du potentiel de développement que représentent son bétail abondant, ses terres fertiles, ses vastes gisements de minéraux et son important capital humain. Ce potentiel conditionne la stratégie vision 2030 adoptée pour la réalisation des objectifs de développement durable.<sup>8</sup> Le présent programme de pays appuiera la mise en œuvre des priorités de développement durable que le pays s'est fixé pour donner effet à cette stratégie au cours de la période 2018-2021. Parmi ces priorités figurent la consolidation de la paix, la gouvernance, la réduction de la pauvreté, l'environnement et l'amélioration des services de base.

4. Le renforcement des capacités, de la transparence, de la responsabilité et de l'inclusivité dans la planification, l'allocation et la gestion des ressources est un élément essentiel des réformes. Depuis les années 90, le Soudan a entrepris des réformes de décentralisation pour optimiser la fourniture des services de base et renforcer la responsabilité au niveau infranational. Toutefois, les résultats restent

<sup>1</sup> Bureau central de statistique, projection de 2017.

<sup>2</sup> Rapport sur le développement humain, 2016.

<sup>3</sup> Enquête de référence nationale auprès des ménages, Soudan, op. CIT.

<sup>4</sup> Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, Fonds monétaire international, Rapport de pays no 13/318, 2013.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Plan d'intervention humanitaire de 2016

<sup>7</sup> Approche sexospécifique de la stratégie de développement du Darfour, ONU-Femmes, Soudan, 2015.

<sup>8</sup> Stratégie nationale sur vingt-cinq ans, 2007-2031.

limités, car la décentralisation budgétaire n'a pas conduit à une répartition plus équilibrée des ressources pour remédier aux disparités entre les États et réduire les écarts de pauvreté.<sup>9</sup> On peut citer en exemple l'insuffisance de l'accès au système judiciaire formel, qui perpétue la vulnérabilité des civils, en particulier ceux à la périphérie. En outre, la prise de conscience des principes de primauté du droit et de respect des droits de l'homme est faible et les cas de violence sexuelle et sexiste sont nombreux dans les zones déchirées par les conflits, comme le Darfour, avec des moyens limités pour y remédier.<sup>10</sup>

5. Bien que l'intensité du conflit ait diminué au Darfour,<sup>11</sup> la situation en matière de sécurité dans cette partie et dans d'autres parties du Soudan reste instable en raison de la criminalité, de la prolifération des armes légères et du contexte régional.<sup>12</sup> Les conflits au Darfour, dans la zone d'Abyei et dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional ont nui à la confiance entre les communautés, perturbé les moyens de subsistance et détruit les mécanismes traditionnels de règlement des différends. La crise prolongée des déplacements a accentué le phénomène d'urbanisation et les rivalités entre les groupes tribaux et au sein de ces groupes à propos des frontières communautaires, de la propriété foncière et des parcours du bétail. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés. Les jeunes seraient à même de stimuler le développement, mais l'obligation dans laquelle ils sont de gagner leur vie et le fait qu'ils aient du mal à faire entendre leur voix peuvent devenir des facteurs déstabilisants.<sup>13</sup>

6. Les changements climatiques exacerbent les conflits communautaires causés par une mauvaise gestion des ressources naturelles et des pratiques préjudiciables, telles que le déboisement, le surpâturage et l'érosion des sols. La plupart des ménages ruraux sont tributaires des pratiques pastorales et pluviales<sup>14</sup> et la désertification est une menace grandissante.<sup>15</sup> Les femmes assurent l'essentiel des travaux sur les petites exploitations, ce qui les rend très vulnérables face aux pertes économiques résultant de catastrophes naturelles. Sans des mesures efficaces d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes, les petits agriculteurs et éleveurs continueront à migrer vers les villes, qui seront soumises à de plus en plus de tensions. Le manque d'accès à l'électricité et à des services énergétiques propres est un autre facteur de pauvreté. Une étude du PNUD sur les produits de base a conclu que les principaux obstacles au développement de chaînes de valeur inclusives étaient les changements climatiques et le manque d'accès à une énergie abordable.<sup>16</sup>

7. Un facteur contribuant au faible IDH est la pénurie de services de base, notamment dans le secteur de la santé, où seulement 24 % des centres de soins de santé primaires fournissent des services essentiels.<sup>17</sup> Des maladies telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida aggravent la vulnérabilité. Plus de 95 % des établissements sanitaires n'ont que partiellement accès à l'énergie, ce qui nuit gravement à leur capacité de fournir des services et de stocker les quantités limitées

<sup>9</sup> Recouvrement et mobilisation des recettes au niveau infranational dans les États du Darfour, rapport du PNUD, 2015.

<sup>10</sup> Rapport, Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, 2016.

<sup>11</sup> Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2017/250).

<sup>12</sup> Séance du Conseil de sécurité, 12 janvier 2017.

<sup>13</sup> Étude conjointe PNUD/Gouvernement sur l'extrémisme violent au Soudan, 2016-2017.

<sup>14</sup> Banque mondiale

<sup>15</sup> Rapport sur le programme national d'adaptation, 2015.

<sup>16</sup> Étude du PNUD sur la gomme arabica, l'arachide, le sésame et le bétail, Darfour, 2016.

<sup>17</sup> Plan stratégique national pour le secteur de la santé, Soudan, 2012-2016.

de médicaments que les autorités peuvent se procurer en raison des sanctions économiques.

8. Fort de l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement, pour lesquels l'action commune à l'appui de la mise en œuvre a été longue à se mettre en place, le PNUD s'emploie à déployer sans tarder les activités en faveur des objectifs de développement durable.<sup>18</sup> S'appuyant sur la coopération Sud-Sud, il vise à hiérarchiser, accélérer, intégrer, internaliser et suivre plus méthodiquement ces objectifs, grâce à des instruments renforcés. La mission d'intégration, d'accélération et d'accompagnement de 2016 a permis de formuler rapidement des recommandations concrètes sur les principaux accélérateurs possibles et sur la promotion du lien entre action humanitaire, développement et paix.

9. L'aide apportée par le PNUD pour assurer la primauté du droit et l'accès à la justice au Darfour et dans les États orientaux a accru la sensibilisation aux droits de l'homme et le nombre d'affaires examinées par les institutions judiciaires, les parajuristes et les mécanismes traditionnels. Néanmoins, un ciblage plus spécifique des victimes de violences sexuelles et sexistes a été recommandé.<sup>19</sup> Ces efforts auraient bénéficié d'une collaboration plus étroite avec les institutions judiciaires et les infrastructures de paix et d'un renforcement des liens avec le système de justice informelle.<sup>20</sup> Si les plans locaux de développement appuyés par le PNUD au Sud et à l'Est du Kordofan ont amélioré la gestion des dépenses publiques, ces plans doivent être amplifiés, s'inspirer des objectifs de développement mondiaux et favoriser la participation accrue des communautés locales à la planification et à la mise en œuvre.<sup>21</sup>

10. Le PNUD a contribué à la stabilisation au Soudan en soutenant les accords de paix locaux au cours des deux cycles précédents dans l'est du pays, les États frontaliers du sud et au Darfour, et en participant à la réinsertion des ex-combattants, au règlement des conflits locaux et à la création de moyens de subsistance pour les femmes et les jeunes à risque.<sup>22</sup> Cette action se poursuivra pour prévenir la reprise des conflits et accroître les dividendes de la paix,<sup>23</sup> en privilégiant les infrastructures de paix et le renforcement des institutions de l'état de droit.<sup>24</sup> En outre, les organismes de développement, y compris le PNUD, doivent mieux répondre aux besoins de développement à long terme des personnes déplacées et des communautés d'accueil, par le biais de solutions durables, en mettant l'accent sur le lien entre action humanitaire, développement et paix et en assurant une meilleure coordination avec les plus hautes autorités de l'État.<sup>25</sup>

11. Le PNUD a mis en œuvre avec succès des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans quatre États, qui ont permis une augmentation de 50 à 150 % de la productivité des cultures, comme le sorgho et le sésame, et une amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs et des éleveurs, dont plus de 60 % sont des

<sup>18</sup> Le rapport final sur les OMD a été achevé en 2016 et doit encore être validé par les autorités.

<sup>19</sup> Rapport sur les réalisations du PNUD au Soudan, 2013-2015.

<sup>20</sup> Cellules mondiales de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, 2012.

<sup>21</sup> Impact de l'amélioration des capacités de gouvernance locale au niveau de la budgétisation et de la prestation des services publics dans l'État de Kassala (Soudan), PNUD et Ministère des finances, 2016; Rapport final sur le programme de gouvernance et d'état de droit, PNUD, Soudan, 2009-2013.

<sup>22</sup> valuation du PNUAD 2013-2016.

<sup>23</sup> Rapport sur les réalisations, op. cit.

<sup>24</sup> Évaluation finale, PNUD-Organisation internationale pour les migrations, Phase II du Programme commun sur la réduction des conflits - Ouest du Kordofan et Kordofan méridional, Nil bleu et zone d'Abyei, mai 2016.

<sup>25</sup> Stratégie humanitaire pluriannuelle pour le Soudan, 2017-2019.

femmes, en recourant à des microfinancements.<sup>26</sup> Le PNUD a appuyé l'élaboration de neuf plans stratégiques et cadres nationaux de mise en œuvre, notamment dans les domaines de la biodiversité et du développement sobre en carbone, rendant ainsi le Soudan admissible à des financements accrus dans des domaines prioritaires, comme l'énergie propre et la gestion des ressources naturelles.

12. Dans le rôle de bénéficiaire principal intérimaire qu'il joue depuis 2005 pour le Fonds mondial de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, le PNUD a contribué à maintenir la prévalence du VIH/sida à moins de 1 % et à porter le taux de traitement des cas de tuberculose à 81 %, avec une diminution de moitié du nombre de décès, qui est revenu à 2,5 pour cent pour 100 000. Plus de 2,1 millions de cas de paludisme ont été traités et 16 millions de moustiquaires distribuées.<sup>27</sup> Conscientes de l'efficacité de ce partenariat, les autorités ont demandé l'appui du PNUD pour l'achat de médicaments essentiels et d'énergie solaire pour les services de santé.<sup>28</sup>

13. Sur la base des résultats du cycle précédent, le PNUD tirera parti de son avantage comparatif pour appuyer l'exécution du programme de pays et inverser la spirale de la vulnérabilité. Il a notamment noué de solides relations avec les autorités à tous les niveaux, a accès aux fonds verticaux, bénéficie d'une présence de longue date dans les régions relativement négligées et difficiles à atteindre du nord et de l'est du pays comme les « trois zones », s'appuie sur un vaste réseau et des partenariats, bénéficie d'un savoir-faire unique en matière de gestion et d'administration, applique une approche régionale aux questions transnationales et joue un rôle de coordination.<sup>29</sup> Plus précisément, il coordonne l'effort de déploiement des activités en faveur des objectifs de développement durable et contribue de manière déterminante à la nouvelle méthode de travail préconisée lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016. L'amélioration du lien entre action humanitaire, développement et paix qui est ainsi favorisée devrait faciliter la transition du pays de la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire au relèvement et au développement durable.

## II. Priorités du programme et partenariats

14. En accord avec les priorités de développement de l'État, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2018-2021 et de la stratégie humanitaire pluriannuelle, le programme de pays mettra l'accent sur quatre priorités de développement, fondées sur les trois domaines d'accélération recommandés par la mission d'intégration, d'accélération et d'accompagnement : accroître la productivité agricole, promouvoir l'égalité des sexes et réduire les conflits pour renforcer la résilience des communautés. Le PNUD s'emploiera à assurer un équilibre géographique adéquat, insistera sur la prise en compte des sexospécificités et le renforcement des capacités et donnera la priorité à ceux qui ont pris le plus de retard. Les deux premières priorités de développement s'inspireront des objectifs de développement durable n° 1, 5, 10, 16 et 17.

15. Le PNUD appuiera une initiative consacrée aux objectifs de développement durable, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en partenariat avec le Conseil national de la population et du développement et le Ministère de la coopération internationale. Cette initiative sera alignée sur les priorités nationales et

<sup>26</sup> Évaluation finale, programme national d'adaptation aux changements climatiques, 2015.

<sup>27</sup> Le Fonds mondial (<https://www.theglobalfund.org/en/portfolio/country>)

<sup>28</sup> Comme l'a souligné le Ministre de la santé dans le procès-verbal de la réunion qu'il a tenue avec le PNUD, à Khartoum, le 5 juin 2016.

<sup>29</sup> Nil bleu, Kordofan méridional et Abyei.

mettra l'accent sur les accélérateurs<sup>30</sup> ainsi que sur l'internalisation des données et l'amélioration de leur collecte et de l'établissement de rapports, notamment grâce à la base de données de l'État sur la gestion de l'aide, à laquelle le PNUD apporte son appui et qui permettra de déterminer les priorités du programme de pays.

### **Priorité de développement 1. Améliorer la gouvernance et l'état de droit**

16. En commençant par le Darfour, le PNUD collaborera étroitement avec les autorités, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), l'équipe de pays des Nations Unies, la société civile et les communautés locales pour renforcer les instruments de l'état de droit et les institutions des droits de l'homme. Il s'agira notamment de réviser certaines lois et procédures, de rétablir la chaîne de justice pénale dans les zones pilotes de retour de personnes déplacées, de régler les différends fonciers et de renforcer la capacité des institutions judiciaires et de sécurité. Le programme tiendra compte des besoins différents entre les sexes de façon à donner aux femmes la capacité de faire valoir leurs droits. Le PNUD aidera les institutions nationales, les organisations de la société civile, les organisations communautaires, l'administration autochtone et les parajuristes à encourager les processus démocratiques, la responsabilisation, la médiation et l'assistance judiciaire et à améliorer la compréhension des droits de l'homme, s'agissant en particulier des violences sexuelles et sexistes.

17. Le PNUD œuvrera à l'amélioration de la planification locale et des capacités de prestation de services. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement s'occuperont des réformes nécessaires au niveau fédéral. Au niveau des États, le PNUD appuiera les systèmes de gestion des finances publiques et la Banque mondiale les systèmes de recouvrement des recettes.

### **Priorité de développement 2. Stabiliser la situation dans les communautés**

18. Le PNUD soutiendra les efforts de paix nécessaires à la stabilisation de la situation dans les communautés et au renforcement de la cohésion sociale dans au moins 10 États. Il continuera à apporter son concours à l'Union européenne et à la MINUAD dans les dialogues internes qu'elles mènent au Darfour pour faire valoir les dividendes de la paix, promouvoir l'engagement civique et collaborer au volet réintégration du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants au Darfour et dans les États frontaliers du sud, en accordant la même attention aux communautés d'accueil. Il élargira et renforcera les compétences et les capacités des jeunes et des femmes notamment pour qu'ils soient à même de s'assurer des moyens de subsistance dans une situation d'après-conflit et de profiter du redressement économique, entre autres par le biais d'une approche de la chaîne de valeur.

19. Le PNUD consolidera les infrastructures locales de paix, en s'inspirant du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, afin de prévenir les conflits violents grâce à la gestion partagée des ressources. Dans cette optique, il renforcera la capacité des partenaires d'exécution dans les domaines humanitaire et de consolidation de la paix, par l'intermédiaire du Fonds humanitaire pour le Soudan et du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour. En outre, il collaborera avec les autorités pour identifier les causes de l'extrémisme violent parmi les jeunes, en essayant d'en venir à bout par le biais d'activités de plaidoyer et de programmes ciblés.

20. Sous la direction du Gouvernement, une stratégie de solutions durables est en cours d'élaboration, l'objectif étant de bien comprendre les profils démographiques et

---

<sup>30</sup> Augmentation de la productivité agricole, promotion de l'égalité des sexes et réduction des conflits afin de renforcer la résilience des communautés.

socioéconomiques des personnes déplacées, de renforcer la coordination avec les autorités et d'accorder un appui à long terme et toute l'attention voulue aux communautés d'accueil.<sup>31</sup> Compte tenu de l'instabilité de la situation au Soudan du Sud et de l'afflux récent de réfugiés au Darfour oriental, dans le Nil Blanc et au Sud et à l'Ouest du Kordofan, le PNUD mettra à la disposition des communautés d'accueil en dehors des camps une infrastructure socioéconomique de base et des moyens de subsistance. Il fait fond sur le succès du programme d'appui qu'il a mis en œuvre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans l'est du pays, en recourant davantage aux partenariats directs avec les plus hautes autorités centrales.

### **Priorité de développement 3. Remédier à la vulnérabilité face aux changements climatiques**

21. L'action de réduction de la pauvreté menée par le PNUD est indissociable des efforts qu'il mène pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques, l'emploi et l'accès équitable aux ressources naturelles dans les zones rurales, conformément aux objectifs de développement durable n° 1, 2, 5, 7, 10 et 13. Il appliquera dans treize États les mesures d'adaptation qu'il a mises en œuvre avec succès dans quatre États pour renforcer la résilience aux changements climatiques et aux risques de catastrophe dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau. Il s'agit notamment d'introduire des variétés de semences améliorées et des nouvelles mesures pour récupérer l'eau, afin d'accélérer la productivité, d'augmenter les revenus et d'améliorer les moyens de subsistance des plus vulnérables. Le PNUD collaborera avec le Ministère de l'environnement, le Conseil supérieur de l'environnement et des ressources naturelles, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, les administrations locales et les communautés pour surveiller l'évolution du climat et recourir au besoin à l'alerte rapide.

22. Le PNUD appuiera des politiques inclusives, tenant compte des disparités entre les sexes, pour favoriser les systèmes d'énergie propre et la gestion durable des ressources naturelles. Il investira dans le développement de la chaîne de valeur marchande pour les cultures de rente comme l'arachide, le sésame et le sorgho, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Si la levée des sanctions se révèle durable, il incitera fortement le secteur privé à améliorer l'accès aux services pour les pauvres des zones rurales, y compris au microfinancement.

### **Priorité de développement 4. Promouvoir un accès équitable aux services de base**

23. Conformément aux objectifs de développement durable 3 et 17, le PNUD continuera de développer les capacités des établissements de santé pour améliorer l'accès aux services liés au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose, dans le cadre de son rôle de bénéficiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de renforcer les politiques et installations de santé tenant compte des disparités entre les sexes. En partenariat avec les organismes des Nations Unies, il appuiera les filets de protection sociale pour élargir l'accès aux soins des populations les plus vulnérables, comme les personnes vivant avec le VIH/sida, les handicapés et les personnes déplacées.

24. En partenariat avec le Ministère de la santé et des ministères d'exécution, et sur la base de l'objectif de développement durable n° 7, le PNUD contribuera à l'approvisionnement en énergie solaire, principalement des installations sanitaires rurales, afin de permettre la fourniture de services essentiels aux pauvres. Il

<sup>31</sup> Mission du Service commun de profilage des déplacés, Soudan, avril 2017.

continuera d'aider le Ministère de la santé à acheter des médicaments essentiels et de fournir un appui vital dans le cadre du régime de sanctions.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

25. Le présent programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue le premier niveau de reddition de comptes au Conseil d'administration pour ce qui est de la conformité des résultats et de l'allocation des ressources au niveau national. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil, tous les coûts directs associés à la mise en œuvre de projets doivent être imputés aux projets concernés.

26. Ce programme de pays sera exécuté à l'échelon national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. Au niveau des projets, l'exécution nationale sera la modalité prioritaire. L'exécution directe sera envisagée lorsque l'insuffisance des capacités et les préoccupations des donateurs le justifient. Elle ira de pair avec des efforts ciblés de développement des capacités nationales et des accords directs avec les autorités nationales. Les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées ainsi que l'approche harmonisée des transferts monétaires, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de gérer les risques financiers.

27. Lors du prochain cycle de programmation, on assistera probablement à un retrait progressif de la MINUAD du Darfour à la suite de la mission d'examen stratégique de février 2017. Sur la base d'une planification préalable conjointe, le PNUD s'efforcera d'étendre progressivement ses activités, en s'appuyant sur le programme conjoint PNUD/MINUAD sur l'état de droit, dans le cadre du passage du maintien à la consolidation de la paix. Compte tenu des tâches à accomplir, il cherchera des compétences et des capacités supplémentaires à l'appui de ce processus de planification de la transition.

28. La prolongation d'un conflit violent demeure un risque pour le programme, en particulier dans les États frontaliers avec le Soudan du Sud. Le PNUD renforce sa collaboration avec le Gouvernement et le HCR, notamment pour assurer des moyens de subsistance, répondre aux besoins actuels des communautés locales et aux éventuelles tensions auxquelles elles pourraient être soumises à l'avenir de fait de l'augmentation probable du nombre de réfugiés et promouvoir la stabilisation dans les zones touchées. En outre, il continuera à gérer les trois fonds pour l'action humanitaires, la consolidation de la paix et le développement – le Fonds humanitaire pour le Soudan, le Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour et le Fonds des Nations Unies pour le Darfour, financé par le Qatar – qui lui permettent de consolider les interactions entre les interventions humanitaires, de consolidation de la paix et de développement, conformément à la nouvelle méthode de travail.

29. Les changements climatiques constituent un risque endémique. Le PNUD s'emploie à renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide grâce à une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, la création d'un centre de données sur les pertes et les dommages en cas de catastrophe et l'installation d'équipements à l'échelle nationale.

30. La mobilisation des ressources est un défi majeur pour l'aide au développement au Soudan. La perspective de la levée des sanctions peut ouvrir de nouvelles possibilités, par exemple dans le domaine des industries extractives, du développement de la chaîne de valeur et du bio-tourisme. Le PNUD cherchera de

nouveaux moyens de financement et mobilisera des partenariats avec le secteur privé, les nouveaux fonds verticaux (comme le Fonds vert pour le climat) et les banques multilatérales de développement, comme la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement, aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la promotion de l'énergie durable. Si les sanctions sont maintenues, il examinera les mesures d'atténuation pouvant être intégrées au programme, telles que l'appui au Ministère de la santé pour l'achat de médicaments essentiels.

31. Pour bien mesurer les résultats du programme, il faut s'appuyer sur des données ventilées à jour et fiables et mieux cibler les politiques et les activités. Or, le rapport final sur les OMD, l'enquête nationale auprès des ménages et le document de stratégie de réduction de la pauvreté sont fondés sur des données datant de 2009. Dans les mesures d'atténuation des risques figure donc un effort collectif pour la publication de ces documents de référence et le lancement de nouvelles données et initiatives de renforcement des capacités.

32. Le bureau de pays va rester souple pour s'adapter aux nouvelles priorités, qui résulteront de la levée possible des sanctions, des révisions constitutionnelles, de l'approbation du prochain plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et de l'ensemble de réformes de l'ONU.

#### **IV. Suivi et évaluation**

33. Le Gouvernement et le PNUD sont attachés à la gestion axée sur les résultats, appuyée par de solides activités de suivi et d'évaluation. Les données fiables sont difficiles et coûteuses à collecter. S'appuyant sur ses travaux précédents concernant le système statistique du pays et d'autres sources de données, telles que l'enquête en grappes à indicateurs multiples, le PNUD et le Bureau central de statistique ont élaboré un indicateur supplétif de vulnérabilité de manière à fournir des données ventilées par sexe et par âge aux niveaux national et local et à celui des États et à permettre un ciblage effectif des groupes prioritaires (personnes déplacées, femmes et jeunes).<sup>32</sup> L'indicateur supplétif de vulnérabilité nécessite des méthodes novatrices et à faible coût pour la collecte des données, comme l'imagerie satellite et les mégadonnées, issues des fichiers de téléphonie mobile. Les résultats de l'enquête auprès des ménages de 2016 constitueront, s'ils sont approuvés, des données de référence. Ces systèmes faciliteront l'internalisation et le suivi des objectifs de développement durable.

34. Le marqueur de l'égalité des sexes, outil de responsabilisation du PNUD dans ce domaine, a été lancé en 2015 pour améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la planification, le ciblage et le suivi. Il s'appuiera sur l'analyse de 2016 et la stratégie de 2017 en matière d'égalité des sexes.

35. Le PNUD évaluera les projets au moins une fois par cycle et consacra 2 à 5 % des budgets au suivi et 1 % à la communication.

36. Pour faire en sorte que son leadership reste pertinent et son programme efficace, le PNUD privilégiera la programmation fondée sur des données factuelles. Au début du nouveau cycle de programmation, il réalisera des études des nouvelles tendances ayant une incidence au Soudan et dans la corne de l'Afrique, telles que les migrations et les déplacements, les jeunes en tant qu'agents de changement et la prévention de l'extrémisme violent, en collaboration avec le Gouvernement et en tirant parti de la coopération Sud-Sud.

<sup>32</sup> Banque africaine de développement, PNUD et Banque mondiale.

37. Pour intégrer des pratiques novatrices dans son programme et au-delà, le PNUD mettra en place un laboratoire d'innovation à même de générer des approches de développement progressistes et axées sur les citoyens et créera d'autres espaces pour la réalisation de recherches de pointe, la formulation d'idées et l'expérimentation. Il étudiera les possibilités de soutien par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

## Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan (2018-2021)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Accélérer les réformes de l'État				
Résultat 4.1 du PNUAD : D'ici à 2021, les institutions aux niveaux national, local et des États s'acquittent de leurs mandats plus efficacement, y compris grâce au renforcement des cadres normatifs, pour garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et assurer la prestation efficace de services.				
RÉSULTAT CORRESPONDANT DU PLAN STRATÉGIQUE : Résultat 2 Objectifs de développement durable <sup>33</sup> : 1, 5, 16.				
Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte des données et entités responsables <sup>34</sup>	Produits indicatifs du programme de pays (y compris indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires/ partenariats	Montant indicatif des ressources, par produit (en dollars des États-Unis)
<p>1.1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (Indicateur 3.3) : Accès aux services judiciaires, ventilation par sexe, âge, zone géographique, groupe de population. Niveau de référence 1.1 : 45 % (2015) Niveaux cibles : 50 % (2019) 53 % (2020) 60 % (2021)</p> <p>1.2. (PNUAD 4.2) Nombre de règlements et politiques harmonisés, réformés et mis en œuvre en conformité avec les</p>	<p>1.1.1 Enquête réalisée (tous les deux ans) par le PNUD sur la base de cartes individuelles (Citizen report Card), études de suivi menées par le PNUD; MINUAD, organismes des Nations Unies, institutions de l'état de droit.</p> <p>1.1.2. Rapports du Ministère de la Justice et de l'équipe de pays des Nations Unies, rapports du Conseil national des droits de l'homme, examen périodique universel (EPU); enquête de perception (une par cycle)</p> <p>1.1.3. Plans locaux de développement, rapports d'évaluation des programmes/projets, données des</p>	<p>Produit 1.1. Amélioration de l'accessibilité du système judiciaire public et des institutions de l'état de droit, et renforcement de leur obligation de rendre compte. <i>Indicateur</i> : 1.1.1. Pourcentage de citoyens qui ont confiance dans l'indépendance, l'impartialité, l'efficacité et l'équité des institutions de l'état de droit. <i>Niveau de référence</i> : 1.1.1. : 47,3 % forte confiance (2012) <i>Niveau cible</i> : 1.1.1 ≥ 50 % ont un niveau de confiance élevé (organisations de la société civile et organisations communautaires, ventilation par sexe).</p>	<p>Système judiciaire, institutions traditionnelles et coutumières, Commission des droits de l'homme, organisations de la société civile, MINUAD et HCR, programme de justice et d'état de droit, organismes des Nations Unies<sup>35</sup></p>	<p>Ressources ordinaires : 2 000 000</p>

<sup>33</sup> Pour tous les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le niveau de référence et le niveau cible seront définis dès que les modalités de l'internalisation des objectifs de développement durable auront été convenues.

<sup>34</sup> (En pourcentage, sauf indication contraire)

<sup>35</sup> Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), FAO, FNUAP, HCR, ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), UNICEF.

<p>normes internationales (y compris les droits des migrants, eu égard notamment au trafic d'êtres humains). <i>Niveau de référence</i> : 4 (2015)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 10 (2019)</p> <p>1.3. (PNUAD 4.3) : Nombre de stratégies et plans nationaux, étatiques et locaux élaborés (données ventilées par sexe et par âge) (Indicateur du Cadre 2.1) <i>Niveau de référence</i> : 0 (2014)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 17 (2020)</p> <p>1.4. (PNUAD 4.4) : Pourcentage des recommandations issues de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui ont été mises en œuvre <i>Niveau de référence</i> 1.4 : 65 % (2016) <i>Niveau cible</i> : 85 % (2021) :</p> <p>Objectif de développement durable 5.2.1. Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p> <p>Objectif de développement durable 1.a.2. Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p>	<p>enquêtes nationales auprès des ménages. <i>Source des données</i> : rapports des organes conventionnels internationaux.</p> <p>1.1.4. Examen périodique universel, rapports d'évaluation, rapports des équipes de pays des Nations Unies, rapports du Conseil des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)</p>	<p><i>Source des données</i> : 1.1.1 études de suivi du PNUD, MINUAD, organismes des Nations Unies, institutions de l'état de droit</p> <p><i>Indicateur</i> 1.1.2. Pourcentage de citoyens qui savent comment accéder au système judiciaire et connaissent leurs droits fondamentaux (par sexe)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 1.1.2. : 22 % savent comment accéder au système judiciaire et connaissent leurs droits fondamentaux (2012) <i>Niveau cible</i> : 1.1.2 40 % des communautés (15 % de femmes) <i>Source des données</i> : 112 Enquêtes de perception</p> <p><i>Indicateur</i> 1.1.3. Mesure dans laquelle les institutions nationales sont en mesure de respecter les obligations relatives aux droits de l'homme ratifiées aux plans national et international <i>Niveau de référence</i> : 1.1.3. : Deux très partiellement (grâce à l'appui du PNUD, les institutions nationales des droits de l'homme se sont conformées à un ou plusieurs des quatre critères – conformément à la note d'orientation du Cadre de résultats et d'allocation des ressources – et/ou ces institutions ne sont pas encore en mesure de fonctionner sans un soutien extérieur) <i>Niveau cible</i> : 1.1.3 Trois – partiellement (grâce à l'appui du PNUD, les institutions nationales des droits de l'homme se sont conformées à 4 critères)</p>		<p>Autres ressources : 38 000 000</p> <p>Canada Japon Allemagne, Union européenne, organisme d'aide du Royaume-Uni/Department for International Development (DFID), Suède</p>
---	---	---	--	---

		<p><i>Source des données</i> : 1.1.3 Rapports annuels des organes conventionnels internationaux.</p>		
		<p>Produit 1.2. Renforcement des systèmes de soutien à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.  <i>Indicateur</i> 1.2.1. : A) Améliorer la couverture des unités de protection de la famille et de l'enfance; b) des services de police respectueux de l'égalité des sexes (indicateur du Cadre 3.5.2)  <i>Niveau de référence</i>. Un – renforcement insuffisant  <i>Niveau cible</i> : 1.2.1 Deux – Renforcement très partiel,<sup>36</sup> amélioration des unités de protection de l'enfance et des services chargés de faire respecter l'égalité des sexes.  <i>Source des données</i> : 1.2.1 Ministère de l'intérieur, Commission des droits de l'homme, ONU-femmes (chaque année)</p> <p><i>Indicateur</i> 1.2.2. Nombre de survivants de violences sexuelles et sexistes soutenus  <i>Niveau de référence</i> : 1.2.2. : une aide juridictionnelle a été fournie dans 180 cas et 35 victimes de violences ont reçu un soutien psychosocial en 2016 (rapports du PNUD)  <i>Niveau cible</i> : 1.2.2. 3 000 victimes directement et indirectement soutenues.<sup>37</sup></p>	<p>Organismes des Nations Unies;<sup>39</sup> secteur privé; institutions traditionnelles et coutumières dans les domaines de la justice, de la famille et de la protection de l'enfance; Conseil législatif au niveau des États; administrations locales (dans certains États); organisations de la société civile.</p>	

<sup>36</sup>

<sup>37</sup> Données ventilées par sexe.

		<p><i>Source des données</i> : 1.2.2 organisations de la société civile, rapports des Nations Unies.<sup>38</sup></p> <p><i>Indicateur</i> 1.2.3. Cadre juridique et policier en place pour prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes (Indicateur du Cadre 4.2.1)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 1.2.3. : Résultat très partiel (chapitres du code pénal conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 2015),</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1.2.3 Résultat partiel (réforme du code de la famille, incrimination des mutilations génitales féminines/de l'excision, trois lois de promotion et de protection des droits des femmes)</p> <p><i>Source des données</i> : 1.2.1 Ministère de la protection sociale, Commission de la lutte contre les violences faites aux femmes (chaque année)</p>		
		<p>Produit 1.3. Développement des capacités locales de planification et de prestation de services.</p> <p><i>Indicateur</i> 1.3.1. Nombre d'administrations ayant des systèmes de planification, de budgétisation et de suivi qui fonctionnent (groupe du PNUAD) 4)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 1.3.1. (2014)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1.3.1. 10 localités (2021)</p>	Administration locale de certains États, Banque mondiale, système fédéral décentralisé et renforcé, municipalités, directions techniques, chambres de commerce, Ministère des finances et Ministère de la planification (au niveau national et au niveau des États), Conseil législatif (dans certains États)	

<sup>39</sup> FNUAP, ONU-Femmes et UNICEF.

<sup>38</sup> PNUD, FNUAP et ONU-Femmes.

		<p><i>Source des données</i> : 1.3.1. Rapports d'évaluation</p> <p><i>Indicateur</i> : 1.3.2. Mesure dans laquelle les politiques et les plans nationaux et locaux ont intégré les objectifs de développement durable.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 1.3.2. Très partiellement</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1.3.2 Partiellement (politiques et plans locaux et nationaux)</p> <p><i>Source des données</i> : 1.3.2 Mécanisme national pour les rapports sur l'état d'avancement de l'internalisation des objectifs de développement durable.</p> <p><i>Indicateur</i> 1.3.3. Degré d'engagement civique, notamment cadre juridique/réglementaire permettant aux organisations de la société civile de fonctionner dans la sphère publique et de contribuer au développement et mécanismes/plateformes efficaces pour faire participer la société civile (en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés) (Indicateur du Cadre 2.4.2)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 1.3.3. Moyen (2)</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1.3.3 Élevé (3) institutions de l'état de droit.</p> <p><i>Source des données</i> : 1.1.3 Rapports sur l'état d'avancement des projets (tous les ans)</p> <p><i>Indicateur</i> : 1.3.4. Internalisation des objectifs de développement durable mondiaux, et intégration, accélération et accompagnement</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 1.3.4. 0</p> <p><i>Niveau cible</i> : 1.3.4. à déterminer</p>	<p>Des institutions nationales (Comité de secours et de reconstruction, ministères d'exécution) contribuent à la planification et à la définition des priorités.</p> <p>Des ONG et des organisations confessionnelles assurent la participation des communautés locales et des partenaires d'exécution.</p>	
--	--	--	---	--

		Source des données : 1.3.4. à déterminer		
PRIORITE OU OBJECTIF DU PAYS : Assurer la paix, la réconciliation et la coexistence pacifique.				
RESULTAT DU PNUAD 3: D'ici à 2021, la sécurité des communautés et la stabilisation des populations touchées par les conflits sont améliorées grâce au recours à des mécanismes de gestion efficace des conflits, aux dividendes de la paix et au soutien à des infrastructures de paix et à des solutions durables qui renforcent la coexistence pacifique et la cohésion sociale.				
RESULTAT CORRESPONDANT DU PLAN STRATEGIQUE : Résultat 6. Objectifs de développement durable : 1, 5 et 16.				
<p>2.1 Proportion des membres des communautés vivant dans les zones touchées par le conflit qui estiment que leur environnement est sûr et stable, ventilée par population prioritaire. <i>Niveau de référence</i> : 80 % (Darfour et 3 zones) (2016) <i>Niveau cible</i> : 85 % (2021)</p> <p>2.2. Nombre d'incidents liés au conflit survenant dans des régions (identifiées) du Soudan. <i>Niveau de référence</i> : 3 119 (2016) <i>Niveau cible</i> : 2 000 (2021)</p> <p>2.3 Nombre de communautés touchées par le conflit disposant de mécanismes fonctionnels de règlement des différends. <i>Niveau de référence</i> : 246 (2016) <i>Niveau cible</i> : 500 (2021)</p>	<p>2.1.1 et 2.2.1 Enquête annuelle de perception (auprès de différentes parties prenantes)</p> <p>2.1.3.Évaluations d'impact (de différents partenaires)</p> <p>2.2.1. Base de données du projet sur la localisation du conflit et les incidents associés (<a href="http://www.acleddata.com">http://www.acleddata.com</a>)</p> <p>2.1.2. et 2.2.3. Rapports des partenaires (équipe de pays des Nations Unies, Gouvernement, ONG, organisations de la société civile/organisations communautaires)</p> <p>2.1.2. Données sectorielles sur les stratégies de retour, réintégration et relèvement (RRR)/de mobilisation des ressources</p>	<p>Produit 2.1. Revitalisation et stabilisation des moyens de subsistance ayant souffert du conflit (au niveau national) <i>Indicateur 2.1.1.</i> Augmentation du nombre de personnes supplémentaires bénéficiant d'emplois d'urgence et d'autres moyens de subsistance dans les situations de crise ou d'après crise, avec une ventilation par âge et par sexe pour le Darfour, le Kordofan méridional, l'Ouest du Kordofan, Sennar, le Nil Bleu, Port Soudan, Gedaref et Kassala (Indicateur du Cadre 6.1.1) <i>Niveau de référence</i> : 2.1.1. 185 000 (2014) (données ventilées par âge et par sexe) <i>Niveau cible</i> : 2.1.1 585 000 (2021) (personnes déplacées et rapatriés, ventilées par âge et par sexe) <i>Source des données</i> : 2.1.1 rapports sur l'état d'avancement des projets.</p> <p>Indicateur : Nombre de communautés touchées par la crise bénéficiant d'infrastructures essentielles et</p>	<p>Institutions gouvernementales et autorités locales au niveau des États (Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, Ministère de l'élevage, de la pêche et des parcours, Ministère de l'environnement, Ministère des finances, Ministère de la jeunesse et des sports, M de l'industrie et du commerce.</p> <p>Participation du secteur privé aux marchés et aux chaînes de valeur.</p> <p>Secteur RRR et sécurité alimentaire et moyens de subsistance – Coordination</p> <p>FAO, OIM, HCR, MINUAD, ONU-Habitat, ONU-Femmes, PNUE, Banque mondiale, PAM, autres banques, institutions de microfinancement.</p>	<p>Ressources ordinaires : 4 384 000</p>
				<p>Autres ressources 103 000 000</p>
				<p>Qatar, Japon, Suisse, United States Agency for International Development (USAID)/ Office of Foreign Disaster Assistance, République de Corée, organisme d'aide du Royaume-Uni aide/DFID, Union européenne, Suède, Norvège, Italie, Canada, Volontaires des Nations Unies, Gouvernement du Soudan</p>

<p>2.4 Proportion de dossiers relatifs à des personnes déplacées de longue date trouvant une solution durable. <i>Niveau de référence</i> : 0 (2016) (sur 3,2 millions de personnes déplacées) <i>Niveau cible</i> : 480 000 (2021)</p> <p>Objectifs de développement durable 16.1.2 Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p>		<p>de compétences et ressources économiques. <i>Niveau de référence</i> : 2.1.2. 120 communautés (2016). <i>Niveau cible</i> : 2.1.2 200 communautés de personnes déplacées ciblées par les mesures relatives à la chaîne de valeur (2021). <i>Source des données</i> : 2.1.2 Rapports sur l'état d'avancement des projets</p> <p><i>Indicateur</i> : 2.1.3 Nombre d'initiatives mises en œuvre en faveur des dividendes de la paix dans les communautés cibles. <i>Niveau de référence</i> : 2.1.3. Quatre (2013) <i>Niveau cible</i> : 2.1.3 120 initiatives/projets (2021) <i>Source des données</i> : 2.1.3 Rapports du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour</p>	<p>Commission désarmement, démobilisation et réintégration, commissions des questions foncières et du retour, commissions d'aide humanitaire, réseaux de paix, y compris les ambassadeurs pour la paix.</p> <p>Universités et instituts de recherche, centres de paix, organisations communautaires, coopératives, administration autochtone, Commission vérité, Justice et réconciliation.</p> <p>Coopération Sud-Sud – initiatives régionales de paix, partage des connaissances et l'apprentissage.</p> <p>Établissements universitaires et instituts de recherche, centres de paix, ONG, organisations communautaires.</p>	
		<p>Produit 2,2 : Promotion des infrastructures locales et nationales de paix. <i>Indicateur</i> 2.2.1. Nombre de mécanismes de médiation, de règlement des différends et de recherche de consensus en mesure d'exercer des fonctions essentielles (Indicateur du Cadre 5.6.2)</p>	<p>Ministère de la jeunesse, administration autochtone, Commission vérité, Justice et réconciliation, mécanismes de règlement des différends communautaires, Ambassadeurs pour la paix, réseaux de paix.</p>	

		<p><i>Niveau de référence</i> : 2.2.1. 246 (2016).  <i>Niveau cible</i> : 2.2.1 500 mécanismes (2021)  <i>Source des données</i> : 2.2.1 Rapports des partenaires, rapports du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour (chaque année)</p> <p><i>Indicateur 2.2.2.</i> Nombre d'organisations de la société civile et d'organisations communautaires appuyées pour gérer les conflits.  <i>Niveau de référence</i> : 2.2.2. Trois (2013).  <i>Niveau cible</i> : 2.2.2 60 organisations de la société civile et organisations communautaires (au niveau national)  <i>Source des données</i> : 2.2.2 Rapports du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour.</p> <p><i>Indicateur</i> : 2.2.3. Nombre d'organisations de la société civile et de centres de paix utilisant le manuel de formation à la consolidation de la paix dans les initiatives de formation et de développement des capacités.  <i>Niveau de référence</i> : 2.2.3. Deux (2016)  <i>Niveau cible</i> : 2.2.3 20 organisations de la société civile et centres de paix (2021)</p>		
--	--	--	--	--

		<p><i>Source des données</i> : 2.2.3 Rapport annuel du projet sur la consolidation de la paix.</p> <p>Indicateur 2.2.4. Nombre de mécanismes et de structures de médiation et de règlement des différends communautaires ayant bénéficié de la formation normalisé à la consolidation de la paix. <i>Niveau de référence</i> : 2.2.4. Zéro (2016) <i>Niveau cible</i> : 2.2.4 500 mécanismes de médiation et le règlement des différends (2021). <i>Source des données</i> : 2.2.4 Rapports annuels sur les projets de consolidation de la paix.</p> <p>Indicateur : 2.2.5. Nombre d'ONG nationales ayant reçu un appui pour distribuer des ressources du Fonds humanitaire pour le Soudan. <i>Niveau de référence</i> : 2.2.5. 20 (2016). <i>Niveau cible</i> : 2.2.5 (2021) 50 ONG nationales. <i>Source des données</i> : 2.2.3 Rapports du Groupe de la gestion financière.</p> <p><i>Indicateur</i> : 2.2.6. État d'avancement de la mise en place du laboratoire d'innovation du bureau de pays. <i>Niveau de référence</i> : 2.2.6. Partiellement mis en place (2016).</p>		
--	--	---	--	--

		<p><i>Niveau cible : 2.2.6</i> Le laboratoire d'innovation est entièrement mis en place (2021).</p> <p><i>Source des données : 2.2.1</i> Bulletins/rapports annuels axés sur les résultats du Bureau de pays.</p>		
--	--	---	--	--

<b>PRIORITE OU OBJECTIF DU PAYS</b> : Améliorer la gestion de l'environnement.				
<b>RESULTAT DU PNUAD</b> : D'ici à 2021, la résilience des populations face aux conséquences des changements climatiques, aux pressions environnementales et aux risques naturels est améliorée grâce au renforcement des institutions, politiques, plans et programmes.				
<b>RESULTAT CORRESPONDANT DU PLAN STRATEGIQUE</b> : Résultat 1.5. Objectifs de développement durable : 1.5, 7, 13.				
<p><b>3.1. Production de l'agriculture paysanne (indicateur de résilience 2.1)</b> <i>Niveau de référence</i> : sorgho : 1 016 000 tonnes Millet : 680 000 tonnes Production totale : 1 696 000 tonnes<sup>40</sup> <i>Niveau cible</i> : sorgho : 1 067 000 tonnes) Millet : 714 (000 tonnes) Production totale : 1 781 000 tonnes (moyenne sur 4 ans, 2018-2021)</p> <p><b>3.2. Nombre de politiques, stratégies et programmes nouveaux ou modifiés portant sur la gestion de l'environnement et du climat et la réduction des risques de catastrophe qui sont influencés par des mécanismes fonctionnels de coordination de la gouvernance environnementale et de la résilience au climat, comme le Forum sur les</b></p>	<p>3.1.1. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), World Energy Outlook 2016.</p> <p>3.2.1. Mission d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire par le groupe de travail sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.</p> <p>3.2.1 et 3.3.1. Recommandations et politique finale d'ici à la fin de cycle de programmation (PNUAD)</p>	<p>Produit 3,1. Amélioration de l'accès des pauvres à une énergie propre. <i>Indicateur</i> : 3 1.1. Nombre de ménages ayant reçu un appui pour accéder à l'énergie propre (Indicateur du cadre 1.5.2) <i>Niveau de référence</i> : 3.1.1 : 0 (2016) <i>Niveau cible</i> : 3.1.1 : 8 000 ménages/personnes déplacées (2021). <i>Source des données</i> : 3.1.1 : rapports des projets sur l'agriculture et les besoins de base en énergie solaire (tous les ans).</p>	Ministère des ressources en eau et de l'électricité (MWRE), Centre national de recherche sur l'énergie, ONUDI	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 6 293 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 62 000 000</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial ? Fonds pour les pays les moins avancés Fonds vert pour le climat, Banque africaine de développement</p>
		<p><b>Produit 3,2 : Adaptation des moyens de subsistance communautaires.</b> <i>Indicateur</i> : 3.2.1. Nombre de personnes ayant reçu des microcrédits et bénéficié d'un appui au renforcement des capacités (hommes et femmes) <i>Niveau de référence</i> : 3.2.1 : 500 000 (CBS 2016) (hommes et femmes)</p>	HCENR, institutions de microfinancement, gouvernements des États, Centre de recherche agricole, Banque agricole du Soudan, Banque africaine de développement, banques internationales de développement et banques commerciales	

<sup>40</sup> Moyenne sur 5 ans 2011/12-2016/17.

<p><b>changements climatiques, le comité REDD +.</b>  <b>Coordination des contributions déterminée au niveau national.</b>  <i>Niveau de référence</i> : 0 (2016)  <i>Niveau cible</i> : 4 (2021)  Indicateur associé aux objectifs de développement durable : 13.1.1  Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p> <p>Indicateur associé aux objectifs de développement durable : 7.1.1  Niveau de référence et niveau cible : à déterminer</p>		<p><i>Niveau cible</i> : 3.2.1 : 530 000 habitants/personnes déplacées  Source des données : 3.2.1  Rapports sur les projets réalisés au titre du CRF, de la stratégie de développement du Darfour, du CCA et du Fonds vert pour le climat (tous les ans)</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre d'emplois et de moyens de subsistance générés grâce à la gestion des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets<sup>41</sup>  (Indicateur du cadre 1.3.2)  <i>Niveau de référence</i> : 3.2.2 15 000 (rapports du PNUD de 2016 : 9 000 hommes; 6000 femmes).  Niveau cible : 3.2.2 : 140 000 personnes (84 000 hommes; 6 000 femmes).  <i>Source des données</i> 3.2.2 :  Rapport sur le projet de gestion des zones protégées (annuellement)  Indicateur : 3.2.3. Nombre de systèmes d'alerte rapide mis en place.  <i>Niveau de référence</i> : 0  <i>Niveau cible</i> : 6 États.  <i>Source des données</i> 3.2.3 :  Rapports de la défense civile, rapports sur des projets du PNUD.</p>			
--	--	--	--	--	--

<sup>41</sup> Données ventilées par sexe et par région rurale ou urbaine

		<p><b>Produit 3.3 : Politiques pour l'utilisation durable des ressources naturelles.</b></p> <p><i>Indicateur</i> : 3.3.1. Nombre de stratégies, politiques, programmes et budgets soutenus aux niveaux national et infranational pour atteindre les objectifs d'un développement sobre en carbone et résilients face aux changements climatiques, en tirant parti de la coopération Sud-Sud (Indicateur du Cadre 1.4.2)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 3.3.1 : 6 (2017).</p> <p><i>Niveau cible</i> : 3.3.1 : 11 politiques et stratégies visant un développement résilient face aux changements climatiques (2021).</p> <p><i>Source des données</i> : 3.3.1 : Rapports finaux sur les projets de financement des travaux sur les risques climatiques.</p> <p><i>Indicateur</i> : 3.3.2 : Mise en place de cadres juridiques, politiques et institutionnels au niveau national et des États pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que l'accès équitable à ces ressources et le partage des avantages qui en découlent (Indicateur du Cadre 2.5.1)</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Insuffisant (1) (2016)</p>	<p>HCENR, MWRE, sociétés de distribution d'électricité, États, Département de la conservation de la faune; Gouvernement indien, Brésil</p>		
--	--	--	--	--	--

		<p><i>Niveau cible</i> : 3.3.2 : Suffisant (4) d'ici à 2021.</p> <p><i>Source des données</i> : 3.3.2 : Rapport sur le projet relatif aux règles en matière d'accès et de partage des avantages (annuel)</p>			
<p><b>PRIORITE NATIONALE OU OBJECTIF DU PAYS</b> : Favoriser l'accès aux services de base.</p>					
<p><b>RESULTAT 3 DU PNUAD (OU EQUIVALENT)</b> : D'ici à 2021, les populations mal desservies voient leur situation s'améliorer dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la protection sociale.</p>					
<p><b>RESULTAT CORRESPONDANT DU PLAN STRATEGIQUE</b> : Résultat 3.</p> <p><b>Objectifs de développement durable</b> : 1 et 3 .</p>					
<p><b>4.1. D'ici à 2021, les populations mal desservies voient leur situation s'améliorer dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la protection sociale.</b></p> <p><b>Indicateur associé aux objectifs de développement durable</b> : 3.8.1</p> <p>Niveau de référence / niveau cible : à déterminer</p>	<p>4.1.1. Rapport du Ministère de la santé, rapports de l'OMS et enquête en grappes à indicateurs multiples</p>	<p><b>Produit 4.1. Accès plus équitable aux centres de soins de santé primaires fournissant des services essentiels aux populations (niveau national)</b></p> <p><i>Indicateur</i> : 4.1.1 Pourcentage des établissements de soins de santé primaires fournissant des services essentiels.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 4.1.1. 24 %</p> <p><i>Niveau cible</i> : 4.1.1 50 %</p> <p><i>Source des données</i> : Rapport statistique annuel du Ministère de la santé.</p> <p><i>Indicateur</i> : 4.1.2 : Pourcentage des établissements de santé disposant des médicaments essentiels.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 4.1.2. : 100 % (2015).</p> <p><i>Niveau cible</i> : 4.1.2 100 % des établissements de santé (2021).<sup>42</sup></p>	<p>Ministère de la santé, Ministère des ressources en eau, Ministère de l'environnement, Ministère des finances, Ministère de la jeunesse</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> :</p> <p>0</p>	
				<p>Autres ressources :</p> <p>187 000000</p>	
				<p>Fonds mondial, Italie, Gouvernement Soudan, Fonds mondial pour le climat, Banque africaine de développement</p>	

<sup>42</sup> Maintenir le ratio de 100 %, grâce à l'appui du PNUD pour les achats des médicaments essentiels, de façon à réduire l'impact du maintien possible des sanctions.

		<p><i>Source des données</i> : 4.1.2 Rapport du Fonds national de fournitures médicales (annuel)</p>		
		<p><b>Produit 4.2. Mise en place de systèmes de soins de santé communautaires résilients face aux changements climatiques.</b></p> <p><i>Indicateur</i>: 4.2.1 : Nombre d'établissements de santé équipés d'un système d'alimentation électrique photovoltaïque et en mesure de le faire fonctionner.</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 4.2.1. : 0 % des établissements de santé équipés d'un tel système (2016).</p> <p><i>Niveau cible</i> : 4.2.1 55 % des établissements de santé équipés (2021).</p> <p><i>Source des données</i> : 4.2.1 Rapport sur le projet d'énergie solaire dans le secteur de la santé.</p>	<p>FNUAP, UNICEF, OMS, organisations non gouvernementales/ organisations de la société civile</p>	